Ensemble Scolaire Sainte-Marie des Ursulines
34, avenue de la Colonne
31500 TOULOUSE
☎ 05 34 25 28 61
www.ursulines.eu

Toulouse, le 13 juillet 2017

ORGANISATION DE LA RENTREE

Maternelle et primaire : page 1
Collège : page 2

Les listes des fournitures pour toutes les classes sont à votre disposition sur notre site
www.ursulines.eu

Pour les parents qui n'auraient pas la connexion internet, les listes sont disponibles à l'accueil.

L'établissement sera fermé **du jeudi 13 juillet 2017 à 16 H 00 au mardi 22 août 2017 à 9 H 00**

MATERNELLE ET PRIMAIRE :

Organisation de la journée de rentrée

Lundi 04 septembre 2017	10 H 00	Accueil des élèves du CP au CM2
Lundi 04 septembre 2017	10 H 30	Accueil des élèves de la Moyenne Section et de la Grande Section
Mardi 05 septembre 2017	09 H 00	Accueil des élèves de Petite Section (Groupe 1 – voir tableau)
Mercredi 06 septembre 2017	09h 00	Accueil des élèves de Petite Section (Groupe2 – voir tableau) et des Toutes Petites Sections

PRIMAIRE : Il est indispensable que tous les enfants inscrits soient présents le jour de la rentrée. Dans le cas contraire, une lettre certifiant que votre enfant effectuera une rentrée différée est nécessaire. L'Inspecteur devant comptabiliser les enfants présents le jour de la rentrée.

Rappel horaires

- Ecole: Matin : 8 H 30 – 11 H 45 } le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
  Après-midi : 13 H 45 – 16 H 15
  8 H 30 – 11 H 30 le mercredi
- Garderie Maternelle: 7 H 45 – 8 H 30 et 16 H 15 – 18 H 30
- Etude du soir du CE1 au CM2 (Lundi, Mardi et Jeudi) 16 H 30 - 17 H 30 (2,50€ par jour d'étude)
- CLAE (Accueil des Primaires) 7 H 45 – 8 H 30 / 11 H 45 – 13 H 45 / 16 H 15 – 18 h 30

  Nous informons les parents du primaire et des classes enfantines que pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi, ils ont la possibilité d'inscrire leurs enfants au Centre Aéré de la Mairie de Toulouse.
- Ouverture de l'établissement 7 H 45 – 18 H 30 (accueil téléphonique 8h00 - 18h00)

Catéchèse : début octobre, jour et heure à déterminer.

INFORMATIONS

- **Pour tous les élèves de maternelle et de primaire, vous devez nous faire parvenir avant vendredi 15 septembre 2017 un justificatif de domicile : la photocopie de la dernière facture EDF à remettre à l'enseignante.**
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des blouses.
- Soirée «Rencontres et Retrouvailles » le vendredi 22 septembre 2017 à 19h00.

MATERNELLE et PRIMAIRE
pour toute absence et pour tout ce qui concerne la vie scolaire,
veuillez composer le *05 34 25 28 61*

COLLEGE:

Organisation de la journée de rentrée

Mardi 05 septembre 2017	9 H 00	Accueil des élèves de 3e.	Sortie à 16 H 30
	10 H 00	Accueil des élèves de 6e.	Sortie à 15 H 30
	13 H 30	Accueil des élèves de 4e.	Sortie à 16 H 30
	14 H 00	Accueil des élèves de 5e	Sortie à 16 H 30

Pour les élèves de 5e, 4e et 3e les livres scolaires seront distribués dès les premiers jours de l'année scolaire contre un chèque de caution de 200€ (chèque à libeller à l'ordre de « OGEC URSULINES »)

Pour les 6ème, un courrier d'information concernant les IPads vous sera communiqué par mail avant la rentrée

Rappel horaires :

- Collège: Matin : 8 H 20 – 12 H 15 ; Après-midi : 13 H 30 – 16 H 30 ou 17 H 30 — le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
  8 H 20 – 12 H 15 — le mercredi
- Etude : 16h45 - 18 h 00 (aucune sortie n'est autorisée avant 18 H 00)
- Ouverture de l'établissement : 7 H 45 – 18 H 00

- Pour les collégiens, possibilité d'aide à la restauration (prise en charge partielle) par le Conseil Général de la Haute-Garonne. **Attention cette année,** la demande se fait en ligne sur le site : https://ars.ecollege.haute-garonne.fr/identity/connect ou http://www.ecollege.haute-garonne.fr/
- Un mail vous sera adressé concernant la date de la remise des uniformes.
- Les premières dates à retenir pour les élèves du Collège et les familles :

Mardi 05 septembre 2017	Rentrée Elèves (6ème 5ème, 4ème et 3ème)
Jeudi 07 septembre 2017	Photos (6ème individuelles, 5ème, 4ème et 3ème)
Vendredi 08 septembre 2017	Sortie à la forêt de Bouconne pour les 6èmes
Jeudi 14 septembre 2017	Réunion Parents 6e à 17 H 30
Lundi 18 septembre 2017	Réunions Parents 3e à 17 H 30
Mardi 19 septembre 2017	Réunions Parents 4e à 17 H 30
Jeudi 21 septembre 2017	Réunions Parents 5e à 17 H 30
Jeudi 21 septembre 2017	Photos maternelle et primaire + Groupe 6ème
Vendredi 22 septembre 2017	Soirée Rencontres et Retrouvailles à 19 H 00
Vendredi 06 octobre 2017	Soirée Portes Ouvertes (17 H – 20 H)

Vacances de Toussaint du vendredi 20 octobre 2017 à 16 H 30 au lundi 06 novembre 2017 à 8 H 20	
Jeudi 09 novembre 2017	Fin de la demi période – Relevés de notes
Mercredi 29 novembre 2017	Brevet Blanc 3e
Jeudi 30 novembre 2017	Brevet Blanc 3e
Vacances de Noël du vendredi 22 décembre 2017 à 16 H 30 au Lundi 08 janvier 2018 à 8 H 20	
Mardi 16 janvier 2018	Fin du 1er semestre
Du 18 au 31 janvier 2018	Conseils de classe
Du 29 janvier 02 février 2018	Stage en entreprise pour les 3èmes
Du 29 janvier 02 février 2018	Classe de neige pour les 6ème
Jeudi 15 février 2018 (soir) Vendredi 16 février 2018	Réunion parents professeurs (Elèves libérés le vendredi 16 février)

COLLEGE

pour toute absence et pour tout ce qui concerne la vie scolaire, veuillez composer le *05 34 25 43 10*

«Nous devons penser l'éducation comme un moyen de développer nos plus grandes capacités» J. F. K.

Nous vous souhaitons de belles vacances...

Ste Marie des Ursulines
École & Collège Catholiques Privés

Organisme de Gestion
OGEC Ursulines
34, avenue de la Colonne
31500 TOULOUSE
☏ 05 34 25 28 61
www.ursulines.eu

TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

CONTRIBUTION des FAMILLES :

(Calculée à partir du revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2016, impôt sur les revenus de l'année 2015, à transmettre au secrétariat si ce n'est déjà fait).

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) *				
CATEGORIES	**QUOTIENT FAMILIAL**	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
A	Jusqu'à 2340	27 €	30 €	37 €
B	De 2341 à 3340	36 €	39 €	46 €
C	De 3341 à 5000	45 €	48 €	55 €
D	De 5001 à 6500	54 €	57 €	64 €
E	De 6501 à 8500	63 €	66 €	73 €
F	De 8501 à 10000	72 €	75 €	82 €
G	De 10001 à 11700	81 €	85 €	92 €
H	De 11701 à 13000	91 €	94 €	101 €
I	De 13001 à 15000	95 €	99 €	108 €
J	De 15001 à 20000	99 €	105 €	115 €
K	De 20001 à 25000	105 €	111 €	122 €
L	De 25001 à 30000	111 €	116 €	130 €
M	Supérieur à 30001	Chaque famille choisit le montant de sa contribution qui doit être supérieure à 151 €		

**Assurance scolaire comprise*

DETERMINATION du QUOTIENT FAMILIAL :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015, établi par les services fiscaux français.
- Personnes vivant maritalement : copie intégrale des 2 avis d'impositions 2016
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement l'avis d'imposition 2016 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement l'avis d'imposition 2016 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les avis d'imposition 2016 des 2 parents ayant la garde alternée de l'enfant (une moyenne des contributions sera effectuée).

Ste Marie des Ursulines
École & Collège Catholiques Privés

Organisme de Gestion
OGEC Ursulines
34, avenue de la Colonne
31500 TOULOUSE
☏ 05 34 25 28 61
www.ursulines.eu

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION des FAMILLES :

- 20% pour le deuxième enfant
- 50% pour le troisième enfant
- 100% à partir du quatrième enfant

PRIX des REPAS

Repas au forfait :	**5,10 €**	**Forfait facturé mensuellement (sur 10 mois).**
Repas occasionnel :	**5,80 €**	

MATERNELLE :

- Goûters du matin: forfait de 7,50 € par mois (petite et moyenne section)
- Garderie : forfait de 20 € par mois ou 2,50 € par soirée de façon ponctuelle

PRIMAIRE

- Etude du soir : 2,50 € par soirée

SPORT COLLEGE, participation aux transports :

- 51 € par an

SORTIES et VOYAGES SCOLAIRES : durant l'année, des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés. Une participation sera demandée aux familles.

REGLEMENT :

1. Par prélèvement (de octobre à juillet). Mandat de prélèvement SEPA à compléter si ce n'est déjà fait.
2. Par virement. Un RIB de l'établissement vous sera transmis à votre demande.
3. Par carte bancaire (ou à défaut chèque ou espèces)

Pour toutes informations complémentaires veuillez-vous adresser à l'établissement.

Restauration et self à Sainte Marie des Ursulines

- Tout élève inscrit aux Ursulines a une carte de cantine nominative.
- La 1ère carte est gratuite. En **cas de perte ou <u>dégradation</u> elle sera facturée 7€.**
- 2 cas peuvent se présenter :
    1. L'élève mange régulièrement un ou plusieurs jours précis par semaine : il est considéré comme **<u>demi-pensionnaire</u>** pour les jours correspondants et uniquement ces jours-là. C'est l'établissement qui se charge de créditer sa carte.
       Remarques:
        - Remboursement uniquement en cas de maladie avec justificatif médical à partir du 4e jour consécutif.
        - Si l'établissement met les élèves en congé (ex : journée pédagogique) ou pour une sortie scolaire, le repas ne sera pas comptabilisé et sera remboursé en fin d'année scolaire.
        - Les jours de demi-pension ne sont pas **INTERCHANGEABLES** (ex : un élève, inscrit uniquement à la cantine le jeudi, est absent ce jour-là. Le repas qui n'a pas été consommé ne sera ni reporté sur un autre jour de la semaine, ni remboursé).
    2. L'élève mange **<u>occasionnellement</u>**, il est **<u>externe</u>**: sa carte doit être créditée c'est à dire que vous devez acheter **<u>au préalable</u>** un certain nombre de repas (adressez-vous à l'accueil).
       <u>Aucune facture complémentaire ne sera établie par la comptabilité pour les élèves externes.</u>

<u>Modalités de passage au self</u> :

Collège :

L'élève détient sa carte. En cas d'oubli il passe en fin de service.

Maternelle et Primaire :

La gestion des cartes se fait par le personnel de l'établissement.

Pour tout changement de régime, adressez-vous à l'accueil afin d'obtenir une nouvel imprimé.
Tout changement de régime prendra effet au 1er du mois suivant.

✂----------

<u>INSCRIPTION CANTINE 2017-2018</u>

<u>(un coupon réponse par élève à remettre au plus tard le mardi 05 septembre 2017 à l'enseignante</u>** pour les écoliers **<u>ou à la vie scolaire</u>** pour les collégiens**<u>)</u>

Nom :..... Prénom :..... Classe :.....

☐ Externe ☐ Demi-Pensionnaire (si demi-pensionnaire, merci de compléter ci-dessous)

Cocher le nombre de repas hebdomadaire puis le ou les jours de présence au self

❒ 5 repas hebdomadaire ❒ 4 repas hebdomadaire ❒ 3 repas hebdomadaire ❒ 2 repas hebdomadaire ❒ 1 repas hebdomadaire	❒ Lundi ❒ Mardi ❒ Mercredi ❒ Jeudi ❒ Vendredi
Pour tout changement de régime, adressez-vous à l'accueil afin d'obtenir une nouvel imprimé. *Tout changement de régime prendra effet au 1er du mois suivant.*	Date : ..... Signature(s) des Parents ou du Responsable légal

Ste Marie
des Ursulines
École & Collège
Catholiques Privés

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

FOURNITURES SCOLAIRES

Classe Enfantine MOYENNE SECTION

Mme Véronique CLARET ou Mme Marie-Françoise PECHENA

- 1 couverture, 1 oreiller et 2 taies d'oreiller **marqués au nom de l'enfant** pour les enfants qui feront la sieste.
- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 2 serviettes de table **marquées au nom de l'enfant** pour ceux qui déjeunent à la cantine
- **2 PHOTOS D'IDENTITE dès la rentrée ! (à remettre à la maîtresse)**
- 1 ramette de papier blanc A 4
- 1 paquet de feuilles Canson couleur (format A4)
- 1 gobelet en plastique qui passe au lave-vaisselle

Toutes ces fournitures devront être clairement marquées au nom de l'enfant et remises à la rentrée dans une grande poche plastique marquée au nom de l'enfant.

Pour plus de simplicité et par souci d'économie, un forfait de 35 € vous sera facturé pour l'achat de différentes fournitures (cahiers, protège-cahiers, tabliers de peinture, feutres, crayons…)